



Compte-rendu relatif à la consultation écrite du GAL du 4 au 11 juillet 2022

La consultation écrite du GAL Comminges Pyrénées a été organisée en vue de programmer 4 dossiers de demande d'aide LEADER.

Les 4 dossiers ont été sélectionnés. Comme le prévoit le règlement intérieur du GAL Comminges Pyrénées, les décisions sont adoptées à la majorité et en respect du principe du double quorum.

Ci-dessous la liste des dossiers programmés avec la note finale attribuée, le décompte des avis et le montant de l'aide LEADER octroyée au projet. Le détail de la note est indiqué en annexe.

Liste des personnes ayant participé à la consultation écrite

Membres titulaires du collège public : 2	FRECHOU Alain LADEVEZE Michel
Membres titulaires du collège privé : 7	SAUNIER BORELL Philippe ADOUE Jean CASSING Myriam DUCASSE Jean-Louis PAULUS Cédric NEUMAN Jean-Pierre GODICHAUD Patrick
Membres suppléants du collège public ayant voix délibérative : 3	BRILLAUD Philippe DUMAIL Bernard BRILLET Gérard
Membres suppléants du collège privé ayant voix délibérative : 2	TALBOT Julie ROOS-OPERLE Christophe

Le double quorum a été atteint : 14 membres se sont exprimés dont 14 ayant voix délibérative : 5 membres du collège public et 9 membres du collège privé. La règle du double quorum est respectée (au moins la moitié des membres présents et au moins la moitié des présents appartiennent au collège du secteur privé).

Proposition de modification de la fiche-action 7

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

7.a : Opérations visant à soutenir les circuits-courts agricoles et alimentaires : accompagnement des acteurs en termes d'appui stratégique et organisationnel et d'équipements afférents

7.b : Opérations de communication, de promotion événementielle visant à valoriser les produits alimentaires locaux

7.c : Soutien au tourisme rural et à la diversification agricole par l'agritourisme : création, rénovation, ...

5. BENEFICIAIRES

Opérations de type 7.a, 7.b : collectivités territoriales et leurs groupements (dont syndicats mixtes, EPCI, GIP), PETER du Pays CP, associations de droit public ou privé, chambres consulaires, organisation de producteurs et groupements professionnels et 7.c agriculteurs

PROPOSITION DE MODIFICATION

Opérations de type 7.a, 7.b : collectivités territoriales et leurs groupements (dont syndicats mixtes, EPCI, GIP), établissements publics, PETER du Pays CP, associations de droit public ou privé, chambres consulaires, organisation de producteurs et groupements professionnels et 7.c agriculteurs

Les membres du GAL valident la modification de la fiche-action 7 à l'unanimité.

En vertu des articles 4 et 10 de la convention LEADER entre le GAL Comminges Pyrénées, la Région Occitanie et l'Agence de services et de paiement (ASP), une demande d'avenant pour une prise d'effet en date du 11 juillet 2022 sera transmise à la Région et à l'ASP.

Proposition de modification de la maquette financière

Le montant restant sur la fiche-action 2 ne permet pas de couvrir l'aide sollicitée par le dossier pour cette programmation.

Il est donc proposé au GAL de transférer les montants nécessaires pour la programmation de ce dossier à partir de la fiche-action 6, soit

- **59 000 € transféré de la fiche-action 6 à la fiche-action 2**

Les membres du comité valident la nouvelle répartition de l'enveloppe LEADER à l'unanimité. Les modifications seront apportées à l'annexe 2 de la convention LEADER.

En vertu des articles 4 et 10 de la convention LEADER entre le GAL Comminges Pyrénées, la Région Occitanie et l'Agence de services et de paiement, un courrier de notification pour une prise d'effet en date du 11 juillet 2022 sera transmis à la Région et à l'ASP.

Programmation de 4 dossiers

1) Les Pyrénéennes 2021 (Communauté de communes cœur et coteaux du Comminges)

Notation du projet : 24/30 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 6 /10

2/ La stratégie locale : 10/12

3/ Les finalités du développement durable : 5/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 3/3

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 100 000€.

Détail : 11 avis positifs attribuant la note de 24/30, (Messieurs Frechou, Brillaud et Neuman n'ont pas pris part au vote car concerné par le projet)

2) Centre de ressourcement et développement Aether Cagire (SAS Aether Cagire)

Notation du projet : 18/29 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 7 /10

2/ La stratégie locale : 7/12

3/ Les finalités du développement durable : 2/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 2/2

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 107 312,15 €.

Détail : 13 avis positifs attribuant la note de 18/29, 1 avis négatif attribuant la note de 17/29.

3) Gite Batcheles (SARL Batcheles)

Notation du projet : 16/29 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 5 /10

2/ La stratégie locale : 7/12

3/ Les finalités du développement durable : 2/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 2/2

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 18 135 €.

Détail : 11 avis positifs attribuant la note de 16/29, 1 avis négatif attribuant la note de 15/29 et 1 avis négatif sans note attribué. Monsieur LADEVEZE n'a pas pris part au vote.

4) Graine de roulotte - Café citoyen, lieu de réflexion, d'action et de convivialité (Association Le Monde Merveilleux)

Notation du projet : 17/30 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 7 /10

2/ La stratégie locale : 5/12

3/ Les finalités du développement durable : 2/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 3/3

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 14 532,96 €.

Détail : 13 avis positifs attribuant la note de 17/30 et 1 avis négatif attribuant la note de 10/30.

Un état d'avancement de la maquette financière LEADER est présenté à la fin de ce document, ainsi que le détail des notes attribuées aux dossiers.

Monsieur Jean-Yves DUCLOS
Président du Groupe d'action locale Comminges
Pyrénées



Etat d'avancement de la maquette financière LEADER au 11 juillet 2022

67 dossiers ont été programmés à ce jour représentant 85,6% de la maquette globale soit 3 600 110,50 €.

Fiches-action GAL Comminges Pyrénées	Montants LEADER dédiés 2021	Programmé	Nb projets programmés	%
1 - Patrimoine / culture	287 500 €	212 142,88 €	5	73 %
2 - Innovation / TIC / ESS	234 293 €	189 826,07 €	6	81 %
3 - Tourisme	905 000 €	816 914,88 €	14	90 %
4 - Emploi local : Qualification des zones d'activités / Maintien et développement de l'activité en centres-bourgs	913 268 €	901 116,51 €	13	90 %
5 - Equipements et services de proximité (hors santé)	475 000 €	422 339,89 €	6	88 %
6 - Equipements et services de proximité (santé)	361 000 €	320 000,00 €	3	88 %
7 - Agriculture locale / circuits-courts et agriculture biologique / Diversification des activités agricoles via l'agritourisme	375 000 €	260 992,51 €	7	69 %
8 - Valorisation économique des ressources naturelles locales : forêt bois - artisanat	125 000 €	58 401,59 €	3	46 %
9 - Mobilité / Economie d'énergie / Energies renouvelables (hors production) / Economie circulaire	265 000 €	184 783,41 €	4	69 %
11 - Animation et gestion du GAL	266 939 €	233 592,76 €	6	83 %
TOTAL	4 208 000 €	3 600 110,50 €	67	85,6 %

Annexe : détail des notes attribuées

Les Pyrénéennes 2021 (Communauté de communes cœur et coteaux du Comminges)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	6
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	0
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	10
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	4
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	5
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	3
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	1
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	1

Centre de ressourcement et développement Aether Cagire (SAS Aether Cagire)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	7
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	7
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	2
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	2
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	1

4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

Gîte Batcheles (SARL Batcheles)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	5
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	0
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	7
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	2
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	2
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	1
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

Graine de roulotte - Café citoyen, lieu de réflexion, d'action et de convivialité (Association Le Monde Merveilleux)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	7
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	5
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	1
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	2
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	3
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1

4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	1
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	1